

REGLEMENT DU CONCOURS « PAYCONIQ »

Luxembourg, le 14 octobre 2024

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », en partenariat avec Payconiq, dont le siège social est établi à L-1839 Luxembourg, 9-11, rue Joseph Junck, inscrite au R.C.S Luxembourg (B169621), (ci-après dénommé le « Partenaire ») organisent du 15 octobre au 30 novembre 2024 inclus un concours gratuit, intitulé « Concours Payconiq », ci-après dénommé « Concours », dans le cadre de l'utilisation de l'application « S-Payconiq ».

Le Concours propose aux participants de tenter leur chance, afin de gagner un bon de voyage Emile Weber d'une valeur de EUR 5.000.

Article 1 - Participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique majeure, agissant en son nom propre et disposant de la solution web-banking S-Net.

Les personnes n'ayant pas participé à titre personnel et/ou qui avaient fourni de façon inexacte ou mensongère leurs coordonnées, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère personnel les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Concours.

Sont définitivement exclues de toute participation au concours, les personnes qui auront fraudé ou qui se sont rendues complices de fraude.

Par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans ce règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 2 - Lot

Spuerkeess et Payconiq détermineront 1 gagnant et mettront en jeu 1 bon de voyage Emile Weber d'une valeur de EUR 5.000, utilisable auprès des agences Emile Weber. Ledit bon de voyage doit être utilisé endéans la période de deux (2) ans suivant la détermination du gagnant et ne peut être échangé contre sa contre-valeur en argent.

Article 3 – Détermination du gagnant

La période du Concours est fixée du 15.10.2024 au 30.11.2024 inclus.

La participation au Concours est déclenchée lorsque le participant a effectué un premier paiement de facture, via Payconiq (via un QR code) dans la solution web-banking S-Net. Par le terme « premier paiement » est compris tout paiement de facture effectué avant le 15.10.2024 qui a ensuite été renouvelé entre le 15.10.2024 et le 30.11.2024 inclus, ainsi que tout premier paiement de facture effectué pendant la durée du Concours.

Le Concours est annoncé via message ciblé S-Net, post sur les médias sociaux Spuerkeess et Payconiq, sur la page www.spuerkeess.lu et www.payconiq.lu, ainsi que sur les écrans digitaux des agences Spuerkeess.

La date du tirage au sort est fixée au 9 décembre 2024. Le gagnant sera informé par Spuerkeess par un des moyens de contact usuels (téléphone, e-mail, messagerie S-Net) dans les 5 jours qui suivent la date du tirage.

Si le gagnant prévenu ne se manifeste pas dans les 5 jours après avoir été informé de son gain, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Un second tirage sera organisé endéans les 5 jours ouvrables subséquents. En cas d'absence de réponse, un troisième et dernier tirage aura lieu endéans les 5 jours ouvrables subséquents.

Il est porté à l'attention des participants qu'en cas d'absence de manifestation du gagnant endéans les délais convenus (5 jours ouvrables après chaque tirage) et/ou en cas où un participant renoncerait à son lot, ledit lot restera la propriété de Spuerkeess et du partenaire et fera objet d'un lot pour un prochain concours organisé en collaboration entre Spuerkeess et le Partenaire.

Spuerkeess et Payconiq ne sauraient être tenues responsables si un gagnant ne peut être avisé notamment en raison d'indications fictives ou erronées par le participant.

La remise du prix se fera vers la mi-décembre 2024, en fonction de la date de livraison du gain par le Partenaire et de la disponibilité du gagnant, et se fera en principe dans un des locaux de Spuerkeess en présence du partenaire Payconiq.

Article 4 – Modification du règlement

Spuerkeess et Payconiq se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess et Payconiq se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 5 – Responsabilité

Spuerkeess et Payconiq ne sauraient être tenues responsables d'éventuels actes de malveillances externes.

De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess et Payconiq ne sont pas responsables en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess et Payconiq ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ou électronique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours ;

- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess ou Payconiq, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess et Payconiq se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 6 – Exclusions

Le personnel interne et externe de Spuerkeess et du Partenaire, ainsi que leurs conjoints sont exclus de la participation au Concours sous rubrique.

Article 7 - Informations et Protection des données

Toutes les données à caractère personnel, sont traitées par Spuerkeess en qualité de responsable de traitement en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, exclusivement dans l'objectif de gestion du présent Concours, de l'identification du gagnant et de la remise du gain.

Les données à caractère personnel ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Les données ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant.

Les participants sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles de Spuerkeess, dont la dernière version en vigueur est disponible sur le site www.spuerkeess.lu.

Article 8 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation du gagnant.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.